

**CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE INDICATION ,
UNIQUEMENT SI PRATIQUE DU RUGBY EN COMPETITION.**

Je soussigné(e) :
Docteur en médecine, exerçant à :
Certifie avoir examiné né(e) le :
et n'avoir constaté à ce jour aucun signe clinique apparent contre indiquant la pratique du rugby en compétition :
Fait à :, le : **CACHET ET SIGNATURE DU MEDECIN :**

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) :, père, mère, tuteur, représentant légal (1) Autorise
(2) né(e) le : à participer aux activités de
l'ASSOCIATION SPORTIVE du Collège de Laroquebrou pour l'année 2023/2024.

(1): Rayer les mentions inutiles (2) : Indiquer Nom-Prénom du licencié

ADRESSE MAIL DES RESPONSABLES LEGAUX :

**TELEPHONE D'UN RESPONSABLE LEGAL JOIGNABLE LE MERCREDI APRES-
MIDI** : **OU** :

Au retour des compétitions ne se déroulant pas à Laroquebrou, et sous réserve que l'itinéraire soit compatible, les élèves qui le souhaitent pourront être déposés à l'arrêt de bus devant la salle polyvalente de Saint Paul des Landes. **Tout parent désireux de récupérer son enfant sur le lieu d'une compétition ne se déroulant pas à Laroquebrou devra IMPERATIVEMENT être présent sur les lieux avant le départ du car et en informer le professeur responsable, AUCUN ENFANT NE POURRA ETRE LAISSE SEUL SUR LE LIEU DE LA COMPETITION SANS MOT ECRIT D'UN RESPONSABLE LEGAL .**Dans ce cas, l'enfant sera déposé à St Paul des Landes ou au collège de Laroquebrou.

Cotisation à l'Association Sportive pour l'année scolaire 2023/2024 : 18,00€, demi-tarif pour le 2ème enfant, gratuite ensuite, chèque (si possible, sinon paiement en liquide) libellé à l'ordre suivant : A.S. COLLEGE DE LAROQUEBROU

DROIT A L'IMAGE :

J'autorise le collège à prendre des photos sur lesquelles se trouve mon enfant et à les utiliser pour (**Rayer les points que vous ne souhaitez pas autoriser**) :

- établir sa licence UNSS, indispensable lors de compétitions dès le niveau départemental, à moins de fournir une pièce d'identité.
- des articles dans la presse.
- Une publication dans les E.N.T. du collège.
- Une présentation du collège et de l'A.S. sur le site du collège.
- Une publication sur le site internet de l'U.N.S.S. **Signature du responsable légal :**

ASSURANCE

L' A.S. du collège a souscrit une assurance collective « association » auprès de la M.A.Î.F. Vous pouvez souscrire une assurance complémentaire (IA sport+) si vous le souhaitez. Dans ce cas, contactez M. Bonnet, professeur d'E.P.S.

Merci de vérifier les modalités de l'assurance contractée sur le site Maïf.fr et de signer ci-dessous :

« J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'A.S. » **Signature du responsable légal :**

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES :

POUR LES PARENTS : J'autorise M. Bonnet, en charge de la prise de licence à l'U.N.S.S. à renseigner les rubriques suivantes sur le site internet de l'UNSS : nom, prénom, sexe, date de naissance, niveau de certification jeune officiel, situation de handicap (sans cette autorisation, votre enfant ne pourra être licencié). **Signature du responsable légal :**

POUR LES ELEVES : J'autorise M. Bonnet, en charge de la prise de licence à l'U.N.S.S. à renseigner les rubriques suivantes sur le site internet de l'UNSS : nom, prénom, sexe, date de naissance, niveau de certification jeune officiel, situation de handicap. **Signature de l'élève mineur :**